Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260428-DEL2026_04_114-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, *IZEM Zora (suppléante)*, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, PRIGENT Jean-Paul, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

NOGÉ Bruno à ÉCHEVEST Yannick ; QUÉRÉ Yann à HENRY Joël.

Conseillers d'agglomération - absents

LARVOR Yannick ; LE GRAËT Anthony ; MARCHAND Cinderella ; TANGUY Béatrice.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	79
Procurations	02
Votants	**81**
Absents	04

Date d'envoi de la convocation : mercredi 22 avril 2026
Secrétaire de séance Yannick ÉCHEVEST

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260428-DEL2026_04_114-DE

Délibération

DEL2026-04-114 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'organiser les travaux préparatoires du Conseil d'agglomération et du Bureau communautaire au moyen de commissions thématiques ;

Considérant que les commissions thématiques constituent des instances consultatives chargées d'examiner les affaires relevant des compétences de l'EPCI et de formuler des avis ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer leur nombre, leur périmètre, leur composition et leurs modalités de fonctionnement ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales, des conseillers municipaux non membres du Conseil d'agglomération peuvent être associés aux travaux des commissions ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve la création de 08 (huit) commissions thématiques listées ci-dessous :
  - Territoires, citoyenneté, rayonnement
  - Économie, emploi, initiatives locales
  - Finances, administration, évaluations
  - Personnels, dialogue social, communication
  - Familles, solidarités, Santé, cohésion humaine
  - Eau, mer et littoral
  - Environnement, climat, énergies, déchets
  - Habitat, urbanisme, mobilités
- Acte que ces commissions ont pour mission d'examiner les affaires relevant de leur champ de compétence et de formuler des avis destinés au Bureau communautaire et au Conseil d'agglomération ;
- Fixe la participation des conseillers municipaux non communautaire, sur proposition du Maire :
  - Commune de - de 1000 habitants : 3 conseillers municipaux, pour l'ensemble des 08 commissions
  - Commune de + de 1000 habitants : 5 conseillers municipaux, pour l'ensemble des 08 commissions
- Fixe la participation des conseillers d'agglomération à 2 conseillers par commune et par commission ;
- Précise qu'il ne peut y avoir plus de 2 élus de la même commune par commission ;
- Précise que les communes de - de 1000 habitants n'ayant pas de suppléant, ont la possibilité de désigner non pas 3 mais 4 conseillers municipaux pour l'ensemble des 08 commissions ;
- Précise que ces commissions se réunissent aussi souvent que nécessaire et au minimum 03 fois par an ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260428-DEL2026_04_114-DE

- Rappelle que les commissions n'ont aucun pouvoir décisionnel, elles exercent une fonction consultative ;
- Précise que le règlement intérieur sera modifié en conséquence ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Yannick ÉCHEVEST

Guingamp-Paimpol Agglomération